

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 juin 2024



Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine

Un cadre contraint pour le déploiement d'une politique régionale d'enseignement professionnel

Débat animé en séance plénière du CESER au moment de l'examen d'un projet d'avis sur une convention de partenariat État - région Nouvelle-Aquitaine en faveur de l'éducation et de la jeunesse et portant aussi bien sur le développement de la voie professionnelle, sur le numérique éducatif dans les lycées publics, sur le développement de l'éducation artistique et culturelle et enfin sur le développement de la démocratie scolaire.

Ce projet de convention s'inscrit en effet dans un contexte de réforme du lycée professionnel, particulièrement contestée par nombre des parties prenantes, à l'instar des différentes organisations syndicales, associations de parents d'élèves et organisation étudiantes dont les représentants se sont exprimés en séance, et qui a récemment fait l'objet d'un vote défavorable du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE). Le CESER considère dans son avis que les enjeux de la voie professionnelle auraient mérités un traitement spécifique et c'est sur cette question que les débats ont principalement porté.

Pour le CESER, la Région agit dans le cadre contraint de la réforme du lycée professionnel et dans celui du développement de l'apprentissage. Les flux d'élèves sont en partie communs à ces deux voies de formation initiale, les conditions et les temps d'enseignement, de formation professionnelle, d'accueil, d'encadrement, de statut du jeune, et de promotion des établissements étant différents. Le CESER s'interroge sur les limites d'action de la Région et la maîtrise de ses compétences sur la carte des formations scolaires notamment.

Le CESER regrette le manque de concertation et propose que des temps d'échanges suffisants et spécifiques, au moins annuels, soient organisés en présence notamment des organisations syndicales représentatives de l'éducation, des organisations syndicales interprofessionnelles, des fédérations de parents d'élèves ainsi que des acteurs engagés sur les sujets traités pour rendre compte de la vie de ces conventions et participer à leurs éventuelles évolutions.

La formation professionnelle doit légitimement répondre à des besoins, de manière prospective, dans une logique de compétences et de parcours de formation. Il est important de favoriser l'éducation à l'orientation pour repérer les métiers et les compétences correspondantes. L'enjeu majeur doit être celui de l'élévation globale du niveau de qualification des jeunes de lycées professionnels, plus que jamais nécessaire dans un monde de plus en plus complexe, de transformation du tissu économique et du rapport au travail, pour s'adapter aux évolutions des métiers.

Elle est indispensable pour permettre aux jeunes de faire face aux enjeux des transitions écologique, technologique, de réindustrialisation tout en permettant de s'insérer durablement professionnellement et socialement en s'émancipant.

Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER « [Convention-cadre de partenariat sur les responsabilités partagées entre l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de l'éducation et de la jeunesse](#) ».

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77
